ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Emploi et activite

Question écrite n° 2695

Texte de la question

M Dominique Dupilet appelle l'attention de M le ministre de l'industrie et de l'amenagement du territoire sur la situation preoccupante dans laquelle se trouvent les industries textiles francaises depuis plusieurs mois. Bien que la consommation d'articles du textile et de l'habillement stagne, les importations continuent de se developper selon un rythme soutenu. Les industries textiles sont confrontees a une baisse persistante de leur activite ; les carnets de commande ne se regarnissent pas, notamment au stade de la filature, et les perspectives restent nettement orientees a la baisse aussi bien dans la laine que dans le coton. Malgre le maintien des exportations a un niveau satisfaisant, une nouvelle degradation de la balance commerciale des produits de l'industrie textile a ete enregistree. Pour la seule industrie cotonniere, le deficit a ete de 4,6 milliards de francs pour les quatre premiers mois de 1988. Pourtant, apres les efforts importants de modernisation consentis ces dernieres annees, une partie significative des industries textiles francaises a atteint un seuil de productivite qui lui permet d'affronter sans complexe la concurrence etrangere a condition, bien entendu, que celle-ci opere dans des conditions normales. Si les industries textiles francaises sont maintenant, pour la plupart, en mesure de rivaliser avec celles des pays a bas salaire, elles ne peuvent supporter la concurrence des pays qui subventionnent massivement leurs exportations de textile-habillement. Car il semble bien que l'essentiel des difficultes que rencontrent actuellement les industries textiles francaises soient liees a un non-respect des quotas et des phenomenes importants de delocalisation. En consequence, il lui demande quelles mesures il compte prendre afin : 1o de veiller a ce que les accords AMF soient appliques de facon tres rigoureuse ; 2o d'instaurer une plus grande severite a l'egard des pays mediterraneens, et notamment a l'egard de la Turquie ; 3o d'assurer un renouvellement sans concession des accords textiles avec la Chine, ce pays ayant beneficie en 1987 d'une hausse de 37 p 100 de ses exportations dans la CEE Il lui demande egalement s'il compte encourager, a plus long terme et a l'echelon europeen, la mise en place d'un espace textile-habillement defendu de facon effective tel qu'il en existe dans d'autres ensembles economiques comme les Etats-Unis, par exemple.

Texte de la réponse

Reponse. - Les difficultes de l'industrie francaise du textile-habillement, et particulierement du coton, resultent d'une aggravation de la concurrence internationale due principalement aux importations en provenance des pays a bas salaires, mais aussi par voie de consequence de nos partenaires europeens dont les debouches sont devenus plus difficiles. Pour resorber ces difficultes, le Gouvernement a decide d'agir aussi bien sur l'environnement des entreprises que sur leurs conditions d'activite. Ainsi, des mesures en faveur des petites et moyennes entreprises qui constituent l'essentiel du secteur textile sont prevues, notamment dans le projet de loi de finances pour 1989. Le deplafonnement de l'allegement des cotisations familiales va dans le sens d'une diminution des charges sociales pesant sur les couts des entreprises. La baisse du taux de l'impot sur les societes pour les benefices non distribues ameliorera les conditions d'autofinancement. Les fonds collectes par les Codevi seront reorientes vers le financement a court terme des entreprises ; les entreprises du textile et de l'habillement, dont l'activite est saisonniere, sont tout particulierement concernees par ces mesures Le textile-habillement a des besoins importants de formation de son personnel. L'Etat a deja signe des conventions avec

les professions concernees ; l'amenagement du credit d'impot formation facilitera encore les efforts engages vers une tache prioritaire pour ces industries. S'agissant de l'accord multifibres et des accords bilateraux qui en decoulent, le Gouvernement s'attache a faire jouer toutes les dispositions que ceux-ci permettent. Les limitations sont controlees en permanence ; lorsque les importations ne font l'objet que d'une surveillance, les pouvoirs publics engagent les procedures appropriees chaque fois que les conditions de leur mise en oeuvre sont reunies. La poussee d'importation en provenance des pays exterieurs a la communaute en 1987 et en 1988 resulte d'ailleurs pour l'essentiel d'une croissance des courants d'echanges a l'interieur des limitations qui laissaient auparavant une marge souvent non utilisee. Pour ce qui concerne les importations des produits du textile et de l'habillement originaires de Turquie, celles-ci sont gerees par des arrangements de nature « informelle » conclus entre la communaute et la Turquie. L'arrangement relatif aux produits de l'habillement turcs vient a echeance fin 1988 et les negociations en vue de son renouvellement sont en cours. Il en va de meme pour le renouvellement de l'accord textile CEE/Chine dont les negociations viennent d'avoir lieu a Pekin. Au cours de ces negociations, le ministere de l'industrie et de l'amenagement du territoire, en adoptant une position ferme, reste attentif a ce qu'une gestion stricte du dispositif d'encadrement des importations soit maintenue.

Données clés

Auteur : M. Dupilet Dominique
Circonscription : - Socialiste
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 2695
Rubrique : Textile et habillement
Ministère interrogé : industrie et aménagement du territoire
Ministère attributaire : industrie et aménagement du territoire

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 19 septembre 1988, page 2567